

ENQUÊTES INDÉPENDANTES

Projet de loi 12

La Protectrice du citoyen du Québec, M^{me} Raymonde Saint-Germain, publiait en 2011 des recommandations destinées au Gouvernement du Québec pour revoir la façon dont on mène les enquêtes policières indépendantes. Elle proposait qu'on s'inspire du modèle ontarien qui a entre autres comme particularité que les enquêtes sont menées par des civils et policiers retraités.

L'APPQ a fait valoir sur la place publique que la façon dont sont menées les enquêtes policières indépendantes par les trois corps policiers habilités à le faire (Québec, Montréal et Sûreté du Québec) est un modèle qui fonctionne bien et que le modèle ontarien proposé par la Protectrice a connu et continue de connaître de nombreux ratés.

Compte tenu de la pression exercée par certains groupes au printemps 2011 et des rumeurs voulant que le ministère de la Sécurité publique s'apprête à légiférer dans le dossier des enquêtes policières indépendantes, nous avons pris l'initiative de former un groupe de travail, en marge des activités du Cercle des représentants de la défense des policiers (CRDP), pour faire le point sur cette question.

Nous avons ensuite rencontré les représentants de la Protectrice du citoyen pour leur présenter le fruit de notre réflexion, laquelle a également été acheminée au cabinet du ministre de la Sécurité publique. Le Ministre de l'époque a présenté un projet de loi le 2 décembre 2011, le Projet de loi 46, pour ensuite nous convier à en débattre dans le cadre d'audiences particulières qui ont eu lieu le 20 mars 2012.

Le Projet de loi 46 est mort au feuillet et le nouveau ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, a présenté le 29 novembre 2012 le Projet de loi 12 portant lui aussi sur les enquêtes indépendantes (<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-12-40-1.html>).

À la suite de l'élection du nouveau gouvernement Marois en septembre 2012, le nouveau ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, a relancé le débat en déposant le nouveau Projet de loi n° 12 qui, selon l'APPQ, copiait en grande partie le modèle ontarien. À cet effet, le projet de loi prévoit confier les enquêtes à un *Bureau d'Enquêtes Indépendantes* (BEI) composé exclusivement de policiers retraités d'une part et, d'autre part, de civils. Ces policiers retraités et civils seront sélectionnés par un comité indépendant avec des critères précis reliés à leur expérience de travail et leur formation.

La Commission des institutions a tenu des consultations particulières les 11, 12 et 13 mars dernier pour faire l'étude de ce nouveau projet de loi et entendre les groupes intéressés à faire valoir leur point de vue. Nous avons présenté notre mémoire le mardi 12 mars, en soirée. Les adresses qui suivent mènent à la présentation de l'APPQ, qui se trouve aussi sur le site Web de l'APPQ, accompagnée du mémoire qui a été déposé en Commission :

Présentation : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/AudioVideo-44455.html>

Mémoire : http://www.appq-sq.qc.ca/documents/memoirepl12_000.pdf

Nous continuons à croire que nous avons un bon système d'enquêtes policières indépendantes au Québec, mais qu'il y a lieu de l'améliorer. L'Association n'est pas d'accord avec la mise en place d'un nouveau BEI et c'est pour cette raison que nous présentons un modèle québécois qui, comme vous pourrez le constater, propose que les enquêtes soient encore confiées à des policiers actifs auxquels s'ajoute un civil-avocat avec un minimum de 15 ans de Barreau et une expérience pertinente en droit criminel qui agirait comme coordonnateur aux enquêtes. Ce coordonnateur serait impliqué directement dans l'enquête en collaboration avec l'enquêteur en charge du dossier.

Nous avons déposé et présenté notre mémoire en ce sens dans le cadre des travaux de la Commission le 12 mars dernier. Nous attendons les dernières étapes de l'Assemblée nationale pour adopter en finalité le projet de loi qui passe par une étude article par article et finalement par le vote dudit projet. Entre temps, l'Association a sollicité auprès des trois partis politiques des rencontres de travail afin d'éclaircir certaines positions de l'Association et ainsi tenter de convaincre l'Assemblée nationale de modifier leur projet.

Syndicalement vôtre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Veilleux', written in a cursive style.

Pierre Veilleux
Président

PV/sb